

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS



DÉGUSTATION DE L'ABSINTHE COMMUNALE

Vendredi 1^{er} décembre dernier à la Maison de l'Absinthe s'est déroulée la traditionnelle dégustation d'absinthes de la commune de Val-de-Travers. Cette sélection à l'aveugle organisée par l'Association interprofessionnelle de l'absinthe permet de choisir la cuvée qui sera servie lors des cérémonies communales officielles l'an prochain.

Le Conseil communal et ses invités, dont la lauréate du Prix citoyen 2024, ont eu la chance de découvrir 12 différentes versions de notre boisson mythique fournies par les distillateurs affiliés à l'interprofession.

Après plusieurs tours joyeux et animés, les dégustateurs se sont entendus sur une Bleue qui saura sans nul doute ravir les papilles des amateurs.

La cuvée 2024 et son étiquette seront présentées à la population le 24 février prochain à Noiraigue à l'occasion de la fête de la fusion. L'absinthe communale sera aussi en vente dès ce moment-là au distastère du territoire, des sports et de la culture à l'hôtel de ville de Couvet ou à la réception d'espaceVal.

Retrouvez plus d'informations sur la cuvée d'absinthe communale sur www.val-de-travers.ch/page/cuvee-dabsinthe-communale.

CARTES JOURNALIÈRES

La nouvelle offre de cartes journalières communales pour les transports publics est disponible !

Depuis le 11 décembre, les communes peuvent vendre les nouvelles cartes journalières à prix réduit à leurs guichets communaux. Ces cartes permettent de voyager un jour complet sur le réseau suisse des transports publics à un prix très avantageux. Plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit, avec par exemple, un prix de 39 francs pour une carte 2^e classe demi-tarif achetée jusqu'à 10 jours avant la date du voyage puis 59 francs jusqu'à la veille du voyage. Attention le nombre de cartes disponibles pour chaque jour de voyage est limité selon un contingent national. Dans notre commune, ces cartes sont vendues au guichet de l'hôtel de ville de Fleurier (contrôle des habitants), à espaceVal et au guichet de la protection de la population à l'hôtel de ville de Couvet. L'offre est réservée aux guichets communaux et n'est pas disponible par internet. Paiement par carte possible à Fleurier et à espaceVal.

Tous les détails sur www.val-de-travers.ch/page/cartes-journalieres-cff.

ANNONCES

ABBAYE 2024

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye du 29 juin au 1^{er} juillet 2024, sont priés de s'inscrire par écrit.

Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles patentes ou autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions exactes du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à: Protection de la population, Abbaye de Fleurier, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, jusqu'au 31 janvier 2024.

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

CHANGEMENT DE JOUR DE PERMANENCE ET ÉLARGISSEMENT DES PRESTATIONS DU COSM

À partir du 1^{er} janvier prochain, la permanence du service cantonal de la cohésion multiculturelle (COSM), à l'hôtel de ville de Fleurier (rue du Temple 8), sera ouverte les lundis après-midi de 14h à 17h (et non plus les jeudis).

En plus des consultations d'informations sociales et discriminations gratuites, confidentielles et traduites, la permanence proposera – sur rendez-vous – la traduction de documents, la réception des demandes de soutien pour les projets associatifs liés à l'intégration interculturelle et les enquêtes liées aux procédures de naturalisation.

Pour toutes questions relatives à la permanence, aux prestations du COSM ou pour les demandes de RDV, contactez le secrétariat du COSM au 032 889 74 42 ou à cosm@ne.ch

avis officiels

VŒUX DU CONSEIL COMMUNAL

Les œuvres d'hier sont les souvenirs d'aujourd'hui. Les garder en mémoire est une leçon et une source d'inspiration. Contemplez, partagez, votez et ne cessez jamais de créer, développer, améliorer!

Les œuvres d'aujourd'hui façonnent le monde de demain. Le Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024 et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année! •



TABLEAU DE FERNAND VAUCHER ACQUIS SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION CULTURELLE.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de fin d'année des services communaux

Durant les fêtes de fin d'année, les services seront fermés comme suit:

Du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024:

- **Guichet social régional**, rue des Collèges 2, 2108 Couvet (permanence téléphonique du mercredi 3 au vendredi 5 janvier de 9h à 12h au 032 886 44 00)

- **Contrôle des habitants**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00)

- **Protection de la population**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40)

Retrouvez les horaires des autres services de l'administration sur notre site Internet: www.val-de-travers.ch

- **espaceVal**, centrale de réservation et administration

Les horaires des infrastructures d'espaceVal sont disponibles sur: www.espaceval.ch/information-horaires-fin-dannee-2023-2024

Déchetage des sapins de Noël

Afin de permettre le recyclage des sapins de Noël, le service des travaux publics organise une matinée de déchetage, **le samedi 6 janvier 2024 de 8h à 11h30** au chauffage à distance (CAD), Grand-Rue 18b, à Couvet.

Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez vous rendre sur place avec votre sapin où un employé communal se tiendra à votre disposition pour la suite des opérations.

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Les Bayards – Champs du Mariage
Buttes – Le Faubourg 9
Buttes – Chez-Jean-de-Buttes 8
Fleurier – Rue de la Place-d'Armes 14a
Fleurier – Avenue de la Gare
Fleurier – Rue des Moulins
Fleurier – Rue de l'Industrie 1
Fleurier – Av. de la Gare 16
Fleurier – Av. de la Gare 8b
Saint-Sulpice – Quartier du Pillial
Travers – Rue de la Promenade
Travers – Rue des Moulins 24

DATES LIMITES OPPOSITION

27 décembre 2023
27 décembre 2023
27 décembre 2023
27 décembre 2023
27 décembre 2023
3 janvier 2024
8 janvier 2024
8 janvier 2024
8 janvier 2024
27 décembre 2023
27 décembre 2023
8 janvier 2024

FEUX D'ARTIFICE

Nouvel An règles fédérales feux d'artifice

Pour rappel, à l'approche du Nouvel An, le Conseil communal souhaite brièvement rappeler les règles en matière de feux d'artifice qui sont déterminées dans le règlement cantonal concernant les substances explosibles, du 5 novembre 1997. Ainsi, l'utilisation par des particuliers d'engins autorisés n'est pas soumise à autorisation lors de la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. Les autres jours, le tir de feux d'artifice est interdit sans autorisation. Les abus pourront être sanctionnés par la police •

